

Formation Marchandises dangereuses catégorie 15 OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **catégorie**, **passagers**, **Transport aérien**, **Marchandises dangereuses**

Identification

Identifiant : **1121**

Version du : **21/09/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former aux matières dangereuses le personnel des exploitants non autorisés au transport des marchandises dangereuses et des agents de services d'assistance en escale intervenant dans les services passagers.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Maîtrise des dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,

Maîtrise des procédures d'urgence.

Modalités générales

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. elle peut être dispensée par des exploitants, non autorisés au transport de marchandises dangereuses, pour leurs personnels ou par des organismes privés.

Elle dure au minimum:

Public visé par la certification

Tous publics

- pour l'initiale, 2 h
- pour la récurrente, 1h30.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

aucun

Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- Documents de transport de marchandises dangereuses et autres documents pertinents,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

Autres sources d'information

—